

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **du 29 Juillet 2014 à 18 heures 30**

**Convocation du 22 Juillet 2014.**

**PRESENTS :** Mmes et MM. Pierre POLARD, David ALARY, Christian ALFARO, Séverine AZOUGARH, René BLOT, Jean-Michel CABROL, Anne-Marie DUCLA, Gilles DUCLOS, Corinne GALINDO, Jérôme GARCIA, Michel GARY, Isabelle GIL, Sylvie GISBERT, Erick GRANIER, Eva HAMORI, Caroline HULLO, Jacques MAURAND, Béatrice MILESI, Florence RAYNIER, Alain RIVAYRAND, Céline TAILHADES, Jean-Claude VIVANCOS.

**Absente :** Véronique BRASSET

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1 – Création de deux courts de tennis : demande de subvention
- 2 – Rapport d'activités 2013 : service déchets de la Communauté de Communes
- 3 – Rapport de l'eau potable du SIVOM d'Ensérune
- 4 – Modification des statuts du SIVOM d'Ensérune
- 5 – Création de postes
- 6 – Questions diverses

### **PREAMBULE :**

Le compte-rendu du 04 juillet 2014 est approuvé à l'unanimité.  
Caroline HULLO est désignée secrétaire de séance.

Le Maire aborde les points inscrits à l'ordre du jour.

### **1 – CREATION DE DEUX COURTS DE TENNIS : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Rapporteur : Jacques MAURAND

Jacques MAURAND présente la création de deux courts de tennis en béton près du camping municipal sur les parcelles M 241 et M 427 de la Commune.

Il précise que la dépense est estimée à :

○ construction de deux courts de tennis :	111 508,32 € TTC
○ étude géotechnique :	1 404,00 € TTC
Dépense totale :	<b>112 912,32 € TTC</b>

Ceci exposé, le Conseil Municipal **accepte** la construction de deux courts de tennis et **sollicite** du Conseil Général et du Conseil Régional des subventions pour financer l'opération.

## **2 – RAPPORT D’ACTIVITES 2013 : SERVICE DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Rapporteur : Pierre POLARD

Pierre POLARD présente le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d’élimination des déchets ménagers : bilan financier du fonctionnement du service collecte des déchets ménagers avec une analyse des coûts.

La collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée en régie directe avec une fréquence C2 (2 fois/semaine).

La collecte sélective est effectuée en régie directe, en porte à porte en fréquence C1 pour les emballages et en apport volontaire pour le verre et les journaux.

Le volume total d’OMR collectées et traitées en 2013 est donc de 2 843,22 tonnes pour une population de 10 893 habitants, soit 261,01 kg/hab/an. La moyenne nationale est de 316 kg/hab/an.

Le coût de collecte et de traitement par habitant est de 59,89 € TTC ou 229, 48 €/tonne.

La déchèterie de Quarante a réceptionné 4 061 tonnes de déchets multi matériaux, soit un poids total de 392,97 kg/hab/an.

Le coût de la déchèterie de Quarante est de 336 245,76 €, soit 32,53 €/hab.

Le rapport est à la disposition des conseillers municipaux.

Ceci exposé, le conseil Municipal **prend acte** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d’élimination des déchets de la Communauté de Communes.

## **3 – RAPPORT D’EAU POTABLE DU SIVOM D’ENSERUNE :**

Rapporteur : Pierre POLARD

Pierre POLARD présente le rapport annuel 2013 du service eau potable du SIVOM d’Ensérune. Le SIVOM a en charge l’acheminement de l’eau potable jusqu’aux réservoirs des communes.

Sur les 2 595 774 m3 livrés au réseau du SIVOM, l’origine est la suivante :

- 78 % sont produits par le puits de Maraussan
- 18,50 % sont achetés à l’usine de Cazouls
- 2 % sont achetés à la CABM via le compteur de La Lapinière et Fontvieille.

Le rapport est à la disposition des conseillers municipaux.

Ceci exposé, le Conseil Municipal **prend acte** du rapport annuel 2013 du service eau potable du SIVOM d’Ensérune.

## **4 – MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM :**

Rapporteur : Pierre POLARD

Pierre POLARD rappelle que le SIVOM a délibéré le 10 juillet pour permettre de conduire des prestations d’études pour le compte des communes membres.

9 communes sont en délégation de service public pour leurs services eau et assainissement dont les échéances des contrats arrivent à terme en octobre 2015 (dont la commune de Capestang).

Le Président du SIVOM pensait faire piloter l’assistance en maîtrise d’ouvrage de l’assainissement pour le compte des communes. L’aide technique apportée aux communes ne sera effectuée que pour l’eau potable, compétence exercée par le SIVOM.

La prise de compétence supplémentaire par le SIVOM n’a peu recueilli la validation des services préfectoraux ; par conséquent, ce point est à reporter à une autre séance de conseil municipal.

## 5 – CREATION DE POSTES :

Rapporteur : Pierre POLARD

Pierre POLARD rappelle que les emplois sont créés par l'organe délibérant de la Commune. Il appartiendra au maire de nommer les agents par arrêté.

Compte tenu d'un avancement de grade et des réussites aux concours par des agents de la Commune, Pierre POLARD propose de créer :

- 1 poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine
- 1 poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste de brigadier-chef principal

permettant aux agents d'accéder à un autre grade.

Ceci exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité **décide** de **créer** 3 postes à temps complet :

- Service médiathèque : 1 assistant territorial de conservation du patrimoine
- Service police municipale : 1 brigadier-chef principal
- Service administratif : 1 adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe

## 6 – QUESTIONS DIVERSES :

### 6 – 1 : RYTHMES SCOLAIRES :

Rapporteur : Céline TAILHADES

Les conventions avec les associations sportives sont signées.

La convention d'objectifs avec le Foyer Rural est supprimée et remplacée par une convention d'enseignement en dessous de 15 000 € et une convention avec une association de Montady Ici et Maintenant pour de la sophrologie.

Seront recrutés 7 personnes en agents non titulaires :

- 4 intervenants à 4 heures hebdomadaires
- 1 intervenant à 4 heures hebdomadaires + 8 heures hebdomadaires en médiathèque
- 1 intervenant à 4 heures hebdomadaires + 1 h 30 hebdomadaires en cantine
- 1 CAE 20 heures/semaine en maternelle (coordinatrice des rythmes, TAP, ménage d'une classe

Coût global :

- Agents non titulaires : 22 500 €
  - CAE avec prise en charge par l'Etat à 90 % : 2 500 €
  - Agents titulaires dont la durée hebdomadaire est de 35 heures : surcoût : 14 601 €
  - Convention tennis : 2 160 €
  - Convention hand : 2 448 €
  - Convention pétanque : 468 €
  - Convention Foyer Rural : 14 610,16 €
  - Convention Ici et Maintenant : 2 200,32 €
  - Convention école de musique : 1000 €
  - frais divers (matériel, jeux éducatifs) : 2 000 €
- Total : **64 487,48 €**

Erick GRANIER demande le nom des personnes embauchées ; Pierre POLARD dit que les personnes de Capestang ont été privilégiées : il s'agit de Mesdames Audrey HAOND, Anne MIMMARD, Priscilla CAVAILLOU, Christelle KERIO, Céline MALLET, Coralie PAGES, Monsieur Sylvain SAEZ.

## **6 – 2 : COLLEGIALE :**

Rapporteur : Jacques MAURAND

Un plan pluriannuel avec un échéancier doit être prévu pour des travaux de sauvegarde et de mise en sécurité du monument.

La dévégétalisation a été faite en juillet pour un coût de 10 000 € environ ainsi que la purge des éléments instables de la Collégiale.

Ceci exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité **sollicite** de la DRAC une subvention afin de financer les travaux d'entretien de la Collégiale.

## **6 – 3 : CAMPAGNE D'ABATTAGE :**

Rapporteur : Pierre POLARD

Une deuxième campagne d'abattage de 350 platanes atteints du chancre coloré s'effectuera du 18 août au 14 novembre prochain sur Capestang par VNF.

Un programme de replantations est prévu ; Capestang sera éligible aux replantations à partir de 2015.2016.

## **6 – 4 : EXTENSION AGENCE DSD :**

Rapporteur : Pierre POLARD

Les services de la DSD ont demandé à occuper les locaux du rez-de-chaussée de l'ancien laboratoire d'analyses, situé 33 avenue de la République ; les locaux actuels sont exigus pour l'accueil d'un public difficile ; Pierre POLARD propose afin de maintenir la présence d'un service public important sur la Commune de leur louer 110 m2 supplémentaires à 3 €/m2, soit 330 €/mois, occupés actuellement par ISCAP (association remplaçante d'Avenir Formation) ; le Conseil Général prendra à sa charge les travaux d'aménagement.

Pierre POLARD précise qu'un bail de location à usage professionnel sera proposé à la Commune par le Conseil Général.

Ceci exposé, le Conseil Municipal **accepte** à l'unanimité de louer les locaux de l'ancien laboratoire d'analyses à raison de **330 €/mois** au Conseil Général.

## **6 – 7 : PLATEAUX TRAVERSANTS :**

Rapporteur : Jérôme GARCIA

Des plateaux traversants sont posés avenue de Nissan par le Conseil Général de l'Hérault afin de garantir une fiabilité optimale à l'entrée de la Commune et sécuriser la traversée piétonne devant l'école primaire.

Le chantier d'un montant de 100 000 € pris en charge en intégralité par le Conseil Général sera terminé le 08 août.

D'autre part, la clôture de l'école (pose d'un grillage au-dessus du petit muret) est faite par les ateliers municipaux.

Deux radars pédagogiques sont à l'étude : un route de Puisserguier, un route de Nissan avec un éventuel prêt de matériel par la DDTM de Béziers.

## **6 – 7 : BILAN DU 14 JUILLET :**

Rapporteur : Sylvie GISBERT

Le 14 juillet s'est très bien déroulé avec un feu d'artifice et des animations musicales. Les cafetiers ainsi que le Caveau ont tenu à participer financièrement aux festivités ; les associations (chasse, pêche, art et terroirs, pompiers et foyer rural) ont également apporté leur participation.

Les retours de la population et des associations sont très satisfaisants.

## **6 – 8 : DECISIONS DU MAIRE :**

Rapporteur : Pierre POLARD

Pierre POLARD rend compte des décisions qu'il a prises conformément à la délibération du 29 avril 2014 sur les délégations du Conseil Municipal au Maire :

- **décision n° 06/2014** : étude d'un schéma de principe général d'aménagement d'un secteur foncier ouest en développement : après avoir mis en concurrence et analysé les offres, un marché est signé entre l'EURL Brigitte VILLAEYS et la Commune pour un montant TTC de 13 200 €.
- **décision n° 07/2014** : signature d'un bail à usage professionnel pour un praticien du centre médical (cabinet d'infirmières) à compter du 02 septembre 2014.
- **décision n° 08/2014** : animations des temps périscolaires : signature des conventions avec le hand-ball club, le tennis club, la Boule Capestanaise.
- **décision n° 09/2014** : animations des temps périscolaires : signature de la convention entre la Commune et le Foyer Rural.
- **décision n° 10/2014** : animations des temps périscolaires : signature de la convention avec l'association ici et Maintenant de Montady (pour de la sophrologie).
- **décision n° 11/2014** : travaux de la station d'épuration : signature d'un avenant avec la SAUR d'un montant de 22 114,18 € pour des adaptations au marché

Pierre POLARD annonce que l'ordre du jour du Conseil est épuisé et demande s'il y a d'autres questions.

Corinne GALINDO fait part que des nuisances sonores ont eu lieu le samedi 26 juillet au club house.

Sylvie GISBERT répond que la Commission va étudier un nouveau règlement sur les locations de salles afin que l'atteinte à la tranquillité du voisinage soit prise en considération ; les élus seront informés du déroulement de ce dossier.

Pierre POLARD fait remarquer que ce n'est malheureusement pas la première fois que ce genre de nuisances se produit et regrette que rien n'ait été fait jusqu'à présent pour y remédier. Le nouveau règlement sur lequel travaille Sylvie GISBERT est un premier élément de réponse.

Florence RAYNIER demande si un bilan a été fait sur la tranquillité publique et notamment sur les patrouilles nocturnes.

David ALARY fait remarquer que les patrouilles nocturnes se déroulent bien, que la population est rassurée par la présence des policiers municipaux dans la Commune. La police municipale apprécie également leur vraie mission de surveillance.

Erick GRANIER demande à ce que « les élus de l'opposition » aient une page dans le bulletin municipal de la nouvelle municipalité.

D'autre part, il a appris que les bénévoles du CCAS ont reçu la médaille de la ville, il regrette que le Conseil Municipal dans son ensemble n'ait pas été invité à ce type de cérémonie officielle. Il ne remet pas du tout en cause le geste de la municipalité et reconnaît amplement le travail accompli par les bénévoles du CCAS.

Pierre POLARD répond qu'un bulletin annuel sera distribué à la population enfin d'année, résumant l'action municipale de l'année écoulée ; il ne voit aucun inconvénient à laisser, dans ce document, un espace d'expression réservé aux élus minoritaires. Par ailleurs, des bulletins d'informations de format plus court seront édités en fonction des besoins.

Le repas à l'attention des bénévoles a été proposé par la responsable de l'aide sociale Annie DUCLA pour leur participation active. Dans ce cadre, le Maire a estimé être suffisamment légitime et représentatif du Conseil Municipal et de la Commune pour prendre l'initiative de remettre la médaille de la Commune aux bénévoles qui le méritaient amplement pour de longues années de participation désintéressée.

Plus rien n'étant à délibérer, Pierre POLARD remercie l'assemblée et lève la séance à 20 heures 10.

Le Maire,  
Pierre POLARD

Le secrétaire de séance,  
Gilles DUCLOS

David ALARY

Christian ALFARO

Séverine AZOUGARH

René BLOT

Véronique BRASSET

Jean-Michel CABROL

Isabelle GIL

Annie DUCLA

Corinne GALINDO

Jérôme GARCIA

Michel GARY

Sylvie GISBERT

Erick GRANIER

Eva HAMORI

Caroline HULLO

Jacques MAURAND

Béatrice MILESI

Florence RAYNIER

Alain RIVAYRAND

Céline TAILHADES

Jean-Claude VIVANCOS

